



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**

Décision n°2023-829

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Objet : Nantes – Rue Saint Jacques et Côte Saint Sébastien – Classement de 36 parcelles

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2023-123 du 6 juillet 2023 portant délégation de signature des élus pour l'été 2023,

Vu l'acquisition par expropriation de la parcelle cadastrée CY n°81 située rue Saint Jacques à Nantes,

Vu la délibération du Bureau du 6 juillet 2007 approuvant l'avenant au protocole entre le CHU et Nantes Métropole relatif à l'acquisition de parcelles appartenant au CHU de Nantes cadastrées CY n°168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188 et 190 situées rue Saint Jacques sur la commune de Nantes, en vue de les intégrer au domaine public métropolitain,

Vu la décision n°2020-505 du 2 juin 2020 relative à l'acquisition de parcelles appartenant à l'État cadastrées CY n°67, 122, 123, 126, 151, 152, 154, 155, 157, 158, 160 et 162 situées rue Saint Jacques et Côte Saint Sébastien sur la commune de Nantes, en vue de les intégrer au domaine public métropolitain,

Vu la décision n°2021-366 du 29 mars 2021 relative à l'acquisition de parcelles appartenant au CHU de Nantes cadastrées CY n°68, 131, 133, 134, 137, 139, 141, 143, 145, 147 et 149 situées rue Saint Jacques sur la commune de Nantes, en vue de les intégrer au domaine public métropolitain,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles correspondent à une partie de l'emprise de la rue Saint Jacques et de Côte Saint Sébastien,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – Rue Saint Jacques et Côte Saint Sébastien – Classement dans le domaine public de 36 parcelles cadastrées CY n°67, 68, 81, 122, 123, 126, 131, 133, 134, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 152, 154, 155, 157, 158, 160, 162, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188 et 190.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 AOUT 2023**

Pour la Présidente
La Vice-présidente déléguée


Christelle SCUOTTO-CALVEZ

mis en ligne le :

16 AOUT 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230816-2023_829DEC-AU
Date de télétransmission : 16/08/2023
Date de réception préfecture : 16/08/2023